

Communauté de communes
Fier et Usses

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL

Rapport général



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	1
1. Introduction	2
2. Plan du rapport	3
3. Présentation de la Communauté de communes Fier et Usse	4
3.1. Territoire	4
3.2. Compétences	9
3.3. Fonctionnement	9
3.3.1. Exécutif	9
3.3.2. Services	10
4. Positionnement du PCAET avec les autres politiques publiques	11
5. Le processus de construction du PCAET	13
5.1. La gouvernance mise en place	13
5.2. La mobilisation des parties prenantes	13
5.3. L'évaluation environnementale stratégique (EES)	14
5.4. Le périmètre de l'étude	14
6. Les étapes	15
6.1. Réalisation d'un diagnostic	15
6.1.1. Consommation d'énergie	16
6.1.2. Émissions de gaz à effet de serre (GES)	17
6.1.3. Production d'énergie et réseaux de distribution d'énergie	18
6.1.4. Qualité de l'air	18
6.1.5. Séquestration de carbone	19
6.1.6. Vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique	20
6.2. Définition d'une stratégie territoriale	21
6.3. Construction d'un programme d'actions	22
6.4. Mise en place et suivi dans le temps du programme d'actions	27
6.4.1. Pilotage	27
6.4.2. Suivi	28
6.5. Évaluation à mi-parcours	32
6.6. Révision	33
7. Table des figures	34
8. Table des tableaux	35
9. Liste des acronymes	36

1. INTRODUCTION

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, notamment avec l'obligation d'élaborer un plan climat-air-énergie territorial (PCAET) pour les EPCI de plus de 20 000 habitants, tout en laissant la possibilité aux EPCI de moins de 20 000 habitants de mettre en place un PCAET de manière volontaire.

Le PCAET vise à répondre à deux mots d'ordre que sont l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

En effet, les conclusions de la communauté scientifique, notamment synthétisées par le Groupe d'expert intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), font désormais consensus sur le rôle des activités humaines dans ce changement : l'équilibre climatique est perturbé essentiellement par les émissions anthropiques de gaz à effet de serre. En effet, ces émissions se sont accentuées depuis la révolution industrielle et ont notamment augmenté de 58 % entre 1990 et 2021. (Ministère de la Transition écologique)

De nombreuses conséquences de ce dérèglement du climat sont déjà visibles sur l'environnement, telles qu'une augmentation de la fréquence de phénomènes météorologiques extrêmes ou encore un dépérissement des forêts, entraînant également des conséquences sanitaires et économiques. La poursuite des émissions de GES ne ferait donc qu'accroître ces conséquences.

Le changement climatique concerne tous les territoires, et la communauté de communes Fier et Usse (CCFU) n'est pas épargnée par ses conséquences, parmi lesquelles la progression du scolyte et la précocité des sécheresses estivales.

La lutte contre le changement climatique consiste aujourd'hui un défi majeur du XXI^e siècle, et les politiques publiques internationales, européennes, nationales, intègrent de plus en plus ces enjeux climatiques.

Ces politiques sont déclinées localement sur les différents territoires par des collectivités territoriales qui ont un rôle particulier à jouer. Parce qu'elles possèdent des compétences transversales (urbanisme, eau, déchets, transport...), les collectivités sont des acteurs de premier plan pour mener des actions fortes en la matière.

De ce fait, la communauté de communes Fier et Usse a souhaité s'engager volontairement dans l'élaboration de son premier Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) afin de contribuer, à son échelle, aux enjeux climat-air-énergie.

L'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'engager une démarche de sobriété énergétique, et de rendre le territoire moins vulnérable aux effets du changement climatique.

2. PLAN DU RAPPORT

Le présent document constitue le document final du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Communauté de communes Fier et Usses. Il inclut :

- Une présentation du territoire de la Communauté de communes Fier et Usses
- L'articulation du PCAET avec les autres politiques locales, régionales et nationales
- Le processus de construction du PCAET
- Les étapes de construction du PCAET
 - Le diagnostic
 - La stratégie et les objectifs
 - Le programme d'actions
 - La mise en place et le suivi dans le temps
 - L'évaluation à mi-parcours
 - La révision

Ce document est complété par des rapports et documents complémentaires :

- Le rapport de diagnostic (indice -1)
- Le rapport de stratégie (indice -2)
- Le rapport de programme d'actions (indice -3)
- Les fiches actions (indice -4)
- Le cahier de concertation (indice -5)
- Le rapport d'évaluation environnementale stratégique (EES) (indice -6)
- Le résumé de l'évaluation environnementale stratégique (indice -7)

3. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FIER ET USSES

3.1. TERRITOIRE

La Communauté de communes Fier et Usse (CCFU) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de 16 295 habitants, situé en Haute-Savoie en région Auvergne-Rhône Alpes, et qui a été créé par arrêté préfectoral le 30 décembre 1999, succédant au District Fier et Usse créé le 17 juin 1993.

Le nom de l'EPCI vient des deux rivières qui constituent le bassin naturel : le Fier au sud et les Usse au nord.

Le territoire de la CCFU est situé à l'ouest d'Annecy, entre le Val des Usse, le Genevois et le bassin annécien. La CCFU est aujourd'hui composée de 7 communes :

- La Balme-de-Sillingy
- Choisy
- Lovagny
- Mésigny
- Nonglard
- Sallenôves
- Sillingy

Le territoire s'étend sur une superficie de 68 km² et s'échelonne entre 352 m d'altitude, dans les Gorges du Fier à Lovagny, et 923 m, au sommet de La Mandallaz à La Balme de Sillingy.

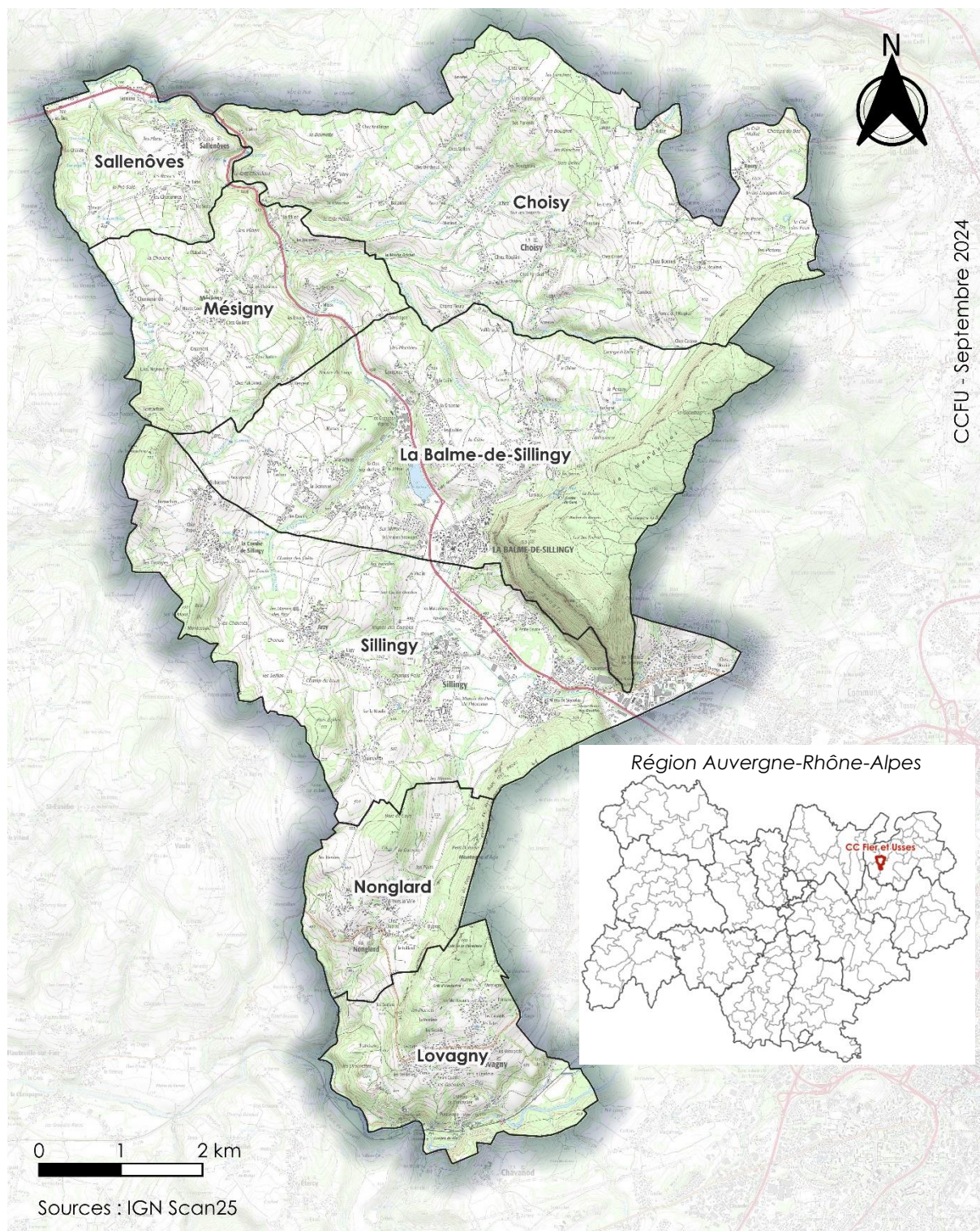


Figure 1 : Carte du territoire de la CCFU et de sa situation en région Auvergne-Rhône-Alpes

La CCFU regroupe 16 295 habitants en 2021, répartis de la manière suivante :

- Les polarités structurantes de Sillingy et de la Balme-de- Sillingy, concentrent la majorité de la population du territoire (67 %) et une offre plus structurée en commerces, services et équipements ;
- Les pôles relais de Choisy au nord et de Lovagny au sud (comptant respectivement 1746 et 1314 habitants) ;
- Les communes rurales de Nonglard, Sallenôves et Mésigny (comptant respectivement 741, 811 et 827 habitants).

La CCFU connaît un taux de croissance démographique particulièrement important, lié au phénomène de report de ménages actifs depuis Annecy, et à l'installation de travailleurs frontaliers de la Suisse.

La Balme-de-Sillingy et Sillingy se démarquent des autres communes par une très forte hausse de population au cours des années 1990 qui les place par leur poids démographique, au rang de communes pôles de l'intercommunalité.

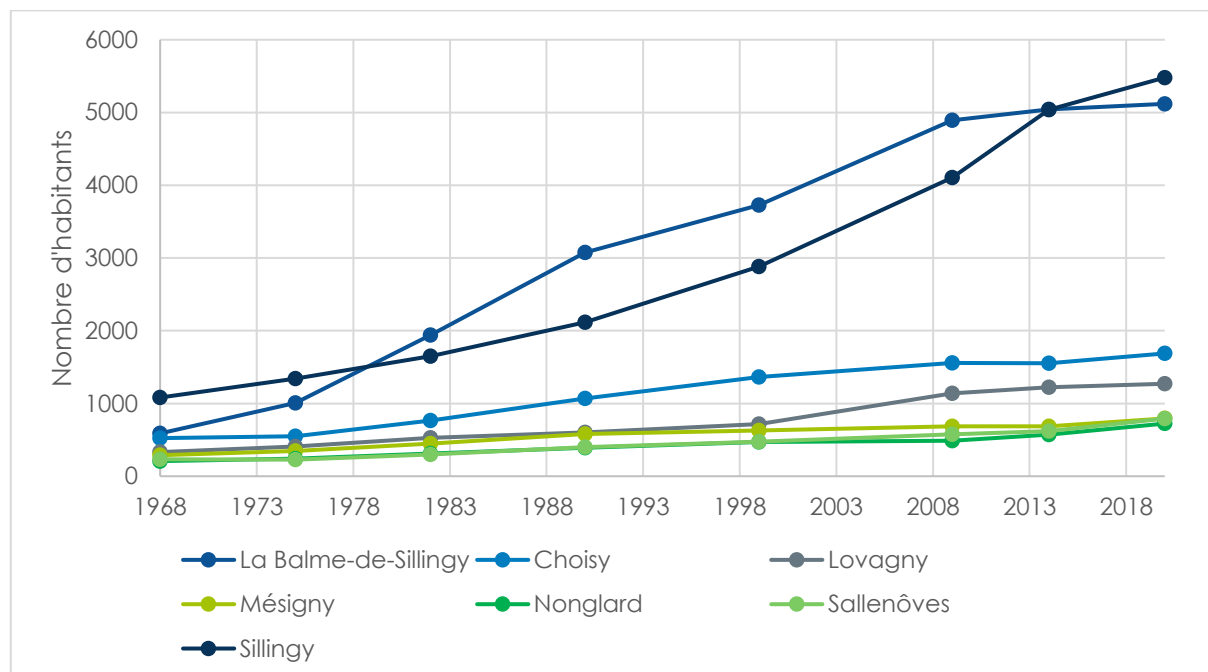


Figure 2 : Évolution de la population sur les communes de la CCFU

La CCFU est un territoire rural qui se caractérise par la présence d'importants espaces naturels, agricoles et forestiers, dont certains secteurs sont protégés. Ces espaces abritent une biodiversité diversifiée avec la présence de certaines espèces rares.

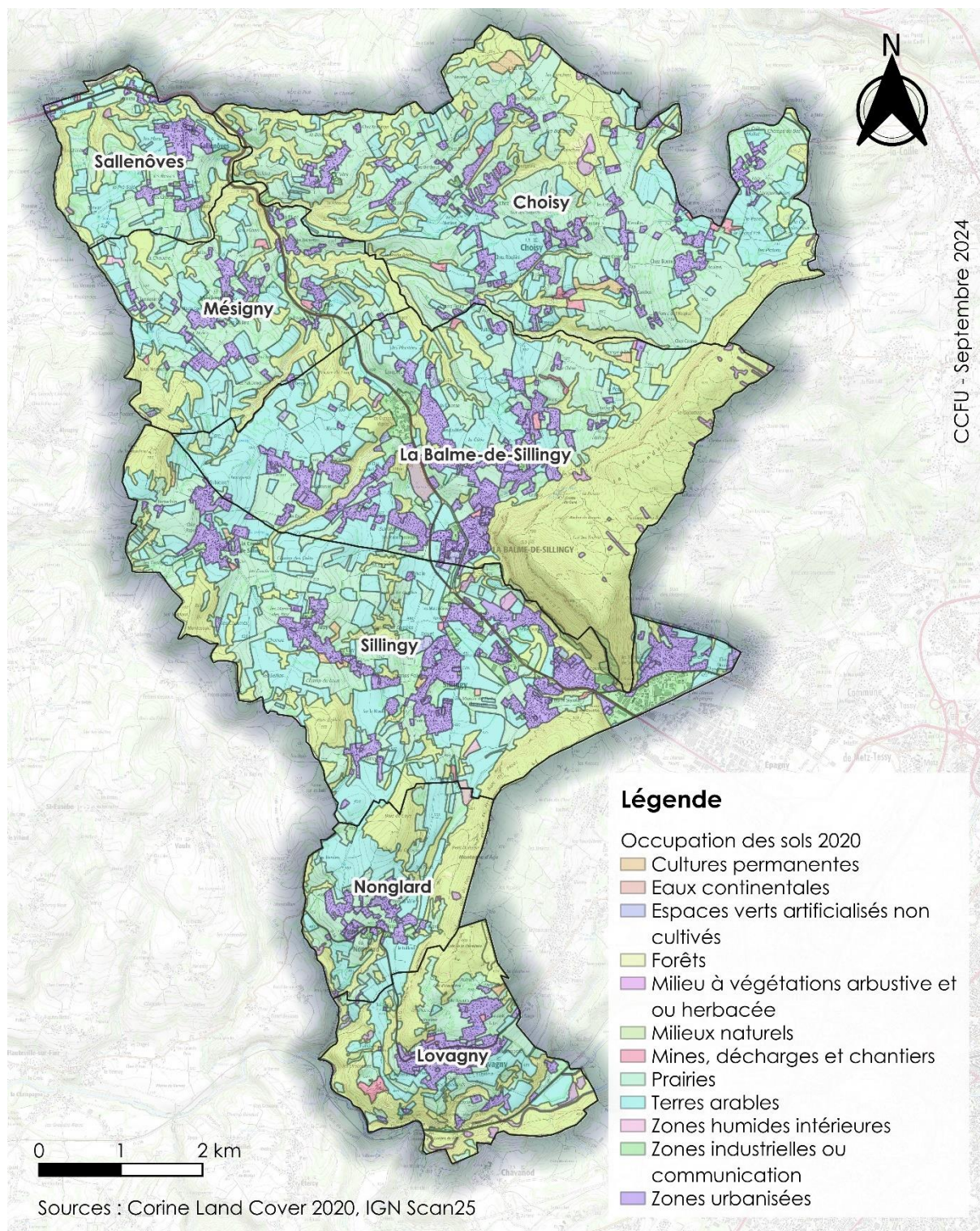


Figure 3 : Carte de l'occupation du sol en 2020 (Corine Land Cover)

Le territoire a une identité principalement résidentielle car peu d'entreprises et d'industries sont présentes.

Le territoire de la CCFU est peu touristique par rapport au reste du département de la Haute-Savoie mais il existe quelques sites et activités touristiques, comme le Château de Montrottier, les Gorges du Fier, le Lac de La Balme-de-Sillingy, le Parc des Jardins de la Haute-Savoie ou encore le Miroir de Faille.



3.2. COMPÉTENCES

La Communauté de Communes Fier et Usses exerce en lieu et place de ses communes membres un certain nombre de compétences définies dans ses statuts, indiquées sur la figure suivante.



Figure 5 : Liste des compétences de la CCFU

3.3. FONCTIONNEMENT

3.3.1. EXÉCUTIF

Trois organes composent l'exécutif de la CCFU :

- Le conseil communautaire
- Le bureau
- Les commissions

Le conseil communautaire est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui sont attribuées.

Le conseil communautaire de la CCFU est composé de 32 élus, issus des 7 communes membres de la communauté de communes.

Le bureau est composé du Président et des 8 Vice-Présidents élus par le conseil communautaire.

Enfin, le bureau confie à chaque Vice-Président, la responsabilité d'une commission ou d'un groupe de travail correspondant aux compétences de l'intercommunalité. Chaque commission est composée de conseillers communautaires et d'élus proposés par les communes membres.

3.3.2. SERVICES

La CCFU est composée de huit principaux pôles encadrés par la Directrice générale des services, Anne-Lise BAILLARD :

- Accueil – Gestion administrative
- Affaires générales – Gestion des assemblées
- Transition écologique
- Pôle Ressources
- Pôle Services à la Population et aux Entreprises
- Pôle Petite Enfance
- Pôle Technique et Équipements
- Pôle Aménagement du Territoire



ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA CCFU

CST du 14 juin 2024

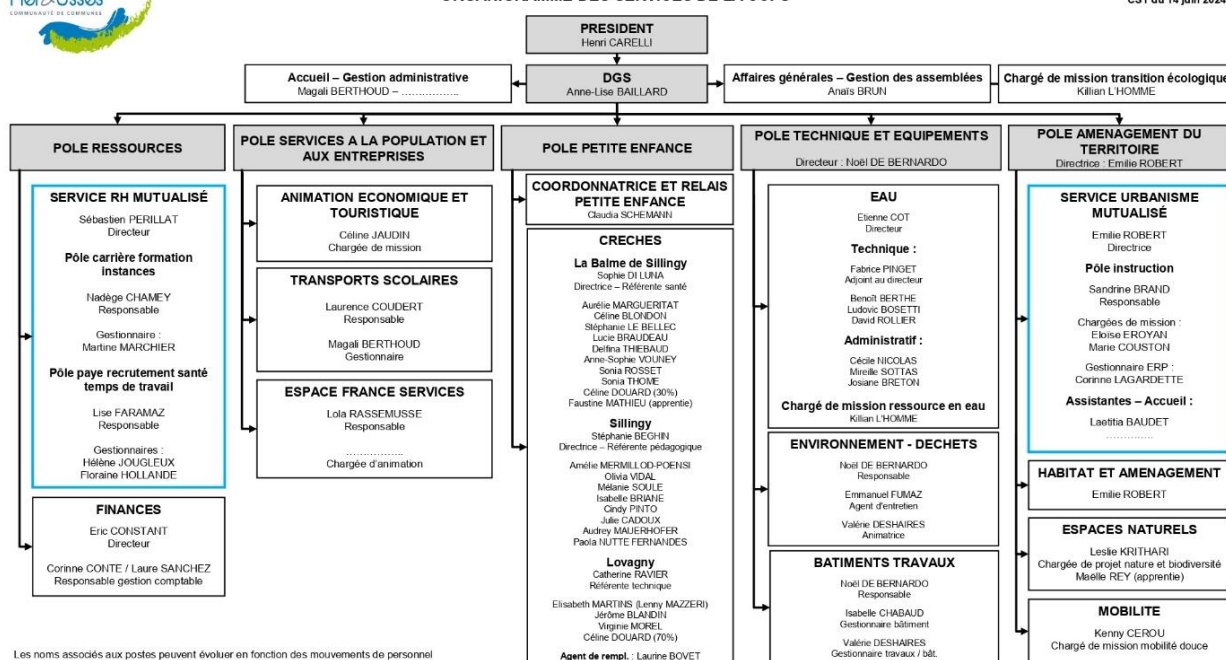


Figure 6 : Organigramme des services de la CCFU

4. POSITIONNEMENT DU PCAET AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES

Le PCAET est un dispositif de planification à l'échelle intercommunale qui doit s'articuler avec d'autres outils existants.

Deux notions doivent être comprises, celle de « compatibilité » et celle de « prise en compte » :

- Être compatible signifie « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales »
- Prendre en compte signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

Ainsi :

- Le PCAET de la CCFU doit être compatible avec les règles du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Auvergne-Rhône-Alpes adopté en 2019,
- Le PCAET doit prendre en compte les objectifs du SRADDET d'Auvergne-Rhône-Alpes
- Le PCAET doit prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin Annécien, adopté en 2024,
- Les PLU des 7 communes de la CCFU doivent être compatibles avec le PCAET.

Enfin, la CCFU n'est pas incluse dans le périmètre d'un plan de protection de l'atmosphère (PPA).

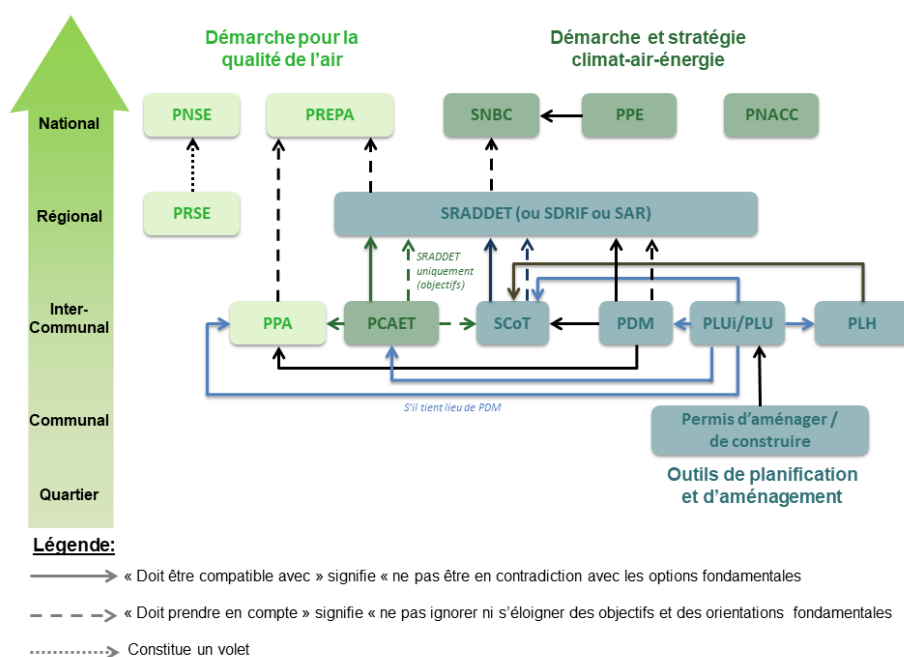


Figure 7 : Articulation entre le PCAET et les différents plans d'aménagement et de planification (ADEME)

Outre ces plans, le PCAET intègre également l'ambition d'autres outils de programmation à l'échelle nationale, régionale ou locale sans pour autant nécessiter une articulation avec ces derniers. Ces outils permettent de fournir des orientations et des leviers d'actions à inscrire dans le PCAET.

Les principales lois et plans qui ont été considérées dans le PCAET de la CCFU sont présentées ci-dessous :

Échelle	Outil de programmation
Nationale	Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)
	Stratégie nationale bas-carbone (SNBC)
	Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)
	Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA)
	Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)
	Loi énergie-climat
	Loi climat et résilience
	Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables
Régional	Stratégie eau-air-sol-énergie
	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
	Schéma régional biomasse (SRB)
	Plan régional santé-environnement (PRSE)
	Conférence des parties (COP)
	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
	Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC)
Local	Schéma de cohérence territoriale (SCoT)
	Plan local d'urbanisme (PLU)
	Projet de territoire
	Plan de mobilité simplifié (PDMS)
	Programme local de l'habitat (PLH)
	Contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE)
	Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)
	Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)
	Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)

Tableau 1 : Liste des principales démarches et outils de programmation considérés dans le PCAET de la CCFU

5. LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU PCAET

5.1. LA GOUVERNANCE MISE EN PLACE

La Communauté de communes Fier et Usses a fait le choix de réaliser l'étude du PCAET en interne en recrutant un chargé de mission.

Le démarrage du PCAET s'est organisé autour d'une équipe projet, instance opérationnelle centrale, composée du chargé de mission PCAET, de la directrice générale des services, ainsi que de l'élue en charge du PCAET.

Un comité de pilotage (COPIL) a été constitué pour assurer la gouvernance et le suivi de la démarche, avec des élus du territoire, des partenaires techniques et institutionnels et des citoyens référents.

Le COPIL s'est réuni à plusieurs reprises :

- Le 11 avril 2024 pour le lancement du PCAET ;
- Le 3 octobre 2024 pour présenter le diagnostic du territoire ;
- Le 17 décembre 2024 pour valider la stratégie ;
- Le 25 mars 2025 et le 29 avril 2025 pour valider le programme d'actions.

Les choix stratégiques et le programme d'actions ont été adoptés et validés par le COPIL en s'appuyant sur les résultats de la concertation, sur les enjeux propres au territoire, sur les moyens à mobiliser, et sur les enjeux environnementaux.

Par ailleurs, le bureau exécutif a été tenu informé de l'avancée du projet. Enfin, le PCAET a été présenté au conseil communautaire avant la tenue du vote d'adoption du projet.

5.2. LA MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La construction du PCAET de la CCFU repose sur une concertation avec tous les acteurs du territoire que sont les collectivités, les partenaires institutionnels et techniques, les habitants, les entreprises, et les agriculteurs, car le PCAET concerne l'ensemble du territoire. Le but de la concertation est d'orienter les choix d'action et de renforcer l'adhésion au PCAET.

Pour cela, plusieurs ateliers de concertation ont été menés :

- 6 ateliers « fresque du climat » à destination des élus et des habitants pour sensibiliser et informer sur le changement climatique
- 2 ateliers « stratégie » à destination des élus et de partenaires pour définir les objectifs du PCAET
- 1 atelier « plan d'actions » à destination du monde agricole pour recueillir des propositions d'actions sur l'agriculture
- 3 ateliers « plan d'actions » à destination des habitants pour recueillir des propositions d'actions sur l'habitat, la mobilité, l'eau et la forêt
- 1 atelier « plan d'actions » à destination des entreprises pour recueillir des propositions d'actions

La concertation passe également par l'hétérogénéité du COPIL qui est constitué d'élus communaux et communautaires, de partenaires issus de diverses entités et de citoyens référents afin de représenter les habitants et d'accompagner les actions que mènera la CCFU auprès des citoyens.

Les partenaires techniques et institutionnels jouent un rôle important dans la construction du PCAET pour apporter leur expertise et leur compétence dans leurs domaines, et de ce fait, ils ont été régulièrement consultés au cours de l'élaboration du PCAET.

Les détails de la concertation sont présentés dans un cahier de concertation annexé au présent document.

5.3. L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (EES)

L'évaluation environnementale stratégique (EES) a pour objet d'analyser et d'évaluer les incidences que la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du PCAET peut avoir sur l'environnement.

Il s'agit d'une obligation réglementaire pour les PCAET, selon les articles L.122.-4, L-122-5 et R.122-17 du code de l'environnement. Le PCAET doit également faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 d'après l'article L.414-4 de ce même code.

L'évaluation environnementale stratégique se veut pleinement intégrée à l'élaboration du PCAET. De ce fait, les enjeux issus de l'état initial de l'environnement ont été pris en compte lors de l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions de la CCFU, ce qui a notamment permis d'adapter certains objectifs aux enjeux environnementaux. De plus, pour chaque action proposée, les impacts positifs et négatifs sur l'environnement ont été analysés et ont permis de modifier certaines actions en fonction des impacts néfastes sur l'environnement.

Le rapport de l'EES et son résumé non-technique font l'objet de rapports annexes.

5.4. LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Le périmètre du PCAET inclut l'ensemble du territoire administratif de la CCFU.

6. LES ÉTAPES

Le contenu et les modalités d'élaboration des PCAET sont précisés par le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016. Le contenu est défini aux articles L.122-19, L.229-26 et R.229-51 et suivants du Code de l'environnement qui ont été modifiés par l'article 85 de la loi LOM du 24 décembre 2019.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il est élaboré pour une durée de six ans.

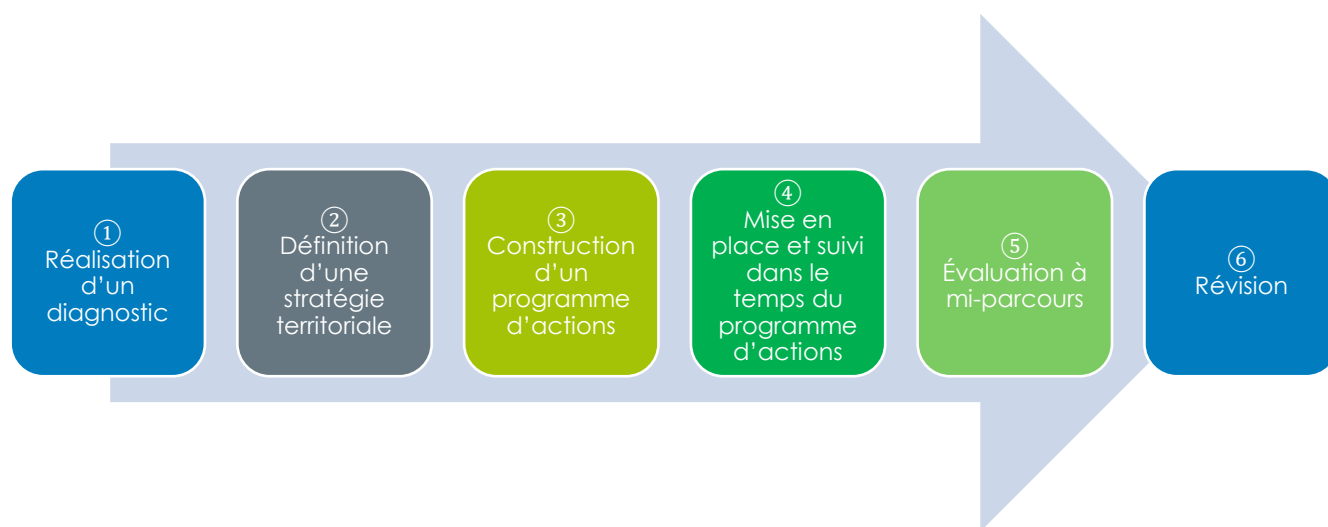


Figure 8 : Chronologie des différentes étapes d'un PCAET

6.1. RÉALISATION D'UN DIAGNOSTIC

Le diagnostic porte sur plusieurs points :

- Une analyse de la situation énergétique comprenant :
 - Un état de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;
 - Un état de la production des EnR et une estimation de leurs potentiels de développement ;
 - Une présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur et une analyse des options de développement de ces réseaux ;
- Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre (GES), ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation des émissions de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement ;
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Le diagnostic Air Energie Climat s'appuie sur plusieurs sources complémentaires dont les principales sont :

- Les données de l'observatoire régional climat-air-énergie (ORCAE) : cet observatoire recense de nombreux indicateurs sur les thématiques de consommation et de production d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et l'évolution du climat sur le territoire. Toutefois, certaines données sont calculées à partir d'estimations par une méthode d'extrapolation des données historiques (modèle ARIMA). Il en découle que

ces données et leurs évolutions, qui intègrent ces données estimées, sont à considérer avec une marge d'incertitude. Il s'agit notamment des données de consommation, d'émissions de GES et polluants pour l'année 2022.

- Les données d'Atmo Rhône-Alpes en ce qui concerne les polluants atmosphériques.
- Les données des fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseau : Syndicat des énergies et d'aménagement numérique de la Haute-Savoie (Syane), Énergies et Services de Seyssel (ESS), Enedis, et GRDF.
- L'outil Aldo de l'ADEME pour le calcul de la séquestration de carbone.
- Les données sur l'évolution du climat sur le territoire de la CCFU de Météo-France.
- Les données de l'Observatoire Régional des Effets du Changement Climatique (ORECC) en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'ensemble du diagnostic, état des lieux et potentiel, est détaillé dans un rapport en complément du présent document.

Pour une bonne compréhension de l'articulation entre enjeux territoriaux, stratégie et plan d'actions, sont rappelés ici des éléments clés de ce diagnostic.

6.1.1. CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Les consommations d'énergie sur le territoire de la CCFU s'élevaient à 224 GWh en 2022, d'après l'ORCAE. Ce chiffre est en augmentation de 27% par rapport à 1990. (ORCAE)

Les deux principaux secteurs consommateurs d'énergie sont le résidentiel, qui représente la moitié de la consommation, et le transport routier, avec un quart de la consommation totale. (ORCAE)

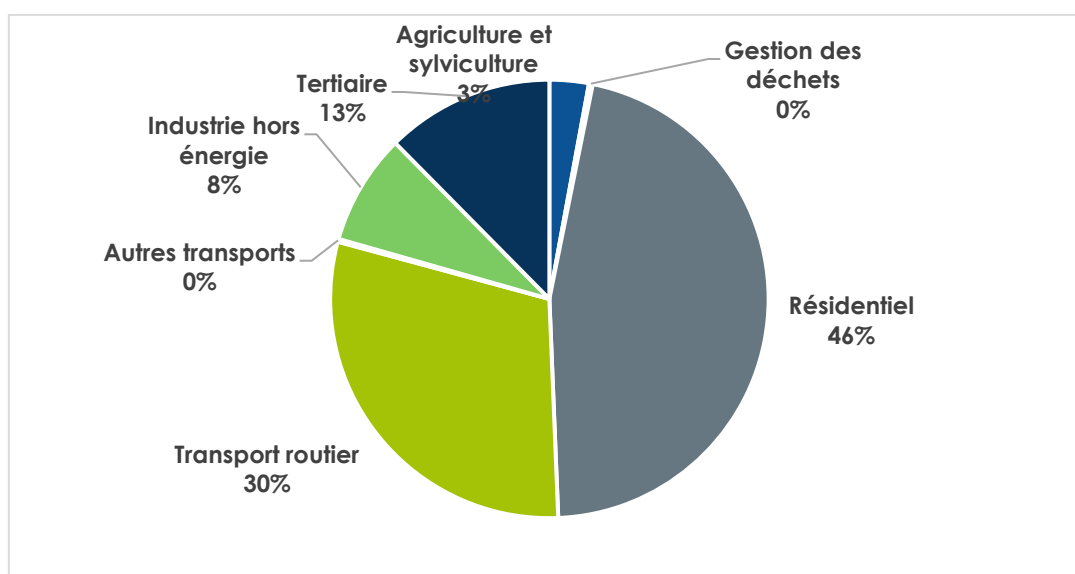


Figure 9 : Répartition de la consommation finale d'énergie par secteur en 2022 à la CCFU (ORCAE)

Le diagnostic met en évidence que la consommation d'énergie du secteur résidentiel rapportée au nombre d'habitants est en diminution depuis 1990. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse : l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, des appareils électriques moins gourmands en énergie, la diminution du chauffage au fioul et un comportement vertueux des habitants.

Le chauffage représente 66% de la consommation d'énergie des ménages. Un tiers des ménages utilisent le chauffage électrique, un mode de chauffage fortement consommateur d'énergie.

La consommation d'énergie du résidentiel est principalement liée à la performance énergétique du bâtiment : 25% des logements du territoire sont considérés comme des passoires énergétiques.

La consommation d'énergie du transport routier suit une faible hausse depuis 1990 malgré une augmentation du trafic routier sur le territoire. L'amélioration de la performance des véhicules, qui consomment de moins en moins de carburant, expliquent cette faible hausse. Toutefois, la tendance constatée sur le territoire est vers des véhicules de plus grosse taille et le bénéfice de performance de consommation va se masquer car ces véhicules, plus gros et plus lourds, consomment davantage qu'une citadine.

6.1.2. ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Les émissions de GES sur le territoire de la CCFU s'élevaient à 47 000 tCO_{2eq} en 2022, d'après l'ORCAE, en prenant en compte les sources énergétiques et non-énergétiques. Ce chiffre est en baisse depuis 1990. (ORCAE)

Le transport routier est le premier secteur émetteur de GES, avec un tiers des émissions, suivi par l'agriculture et le résidentiel, avec chacun un quart des émissions. (ORCAE)

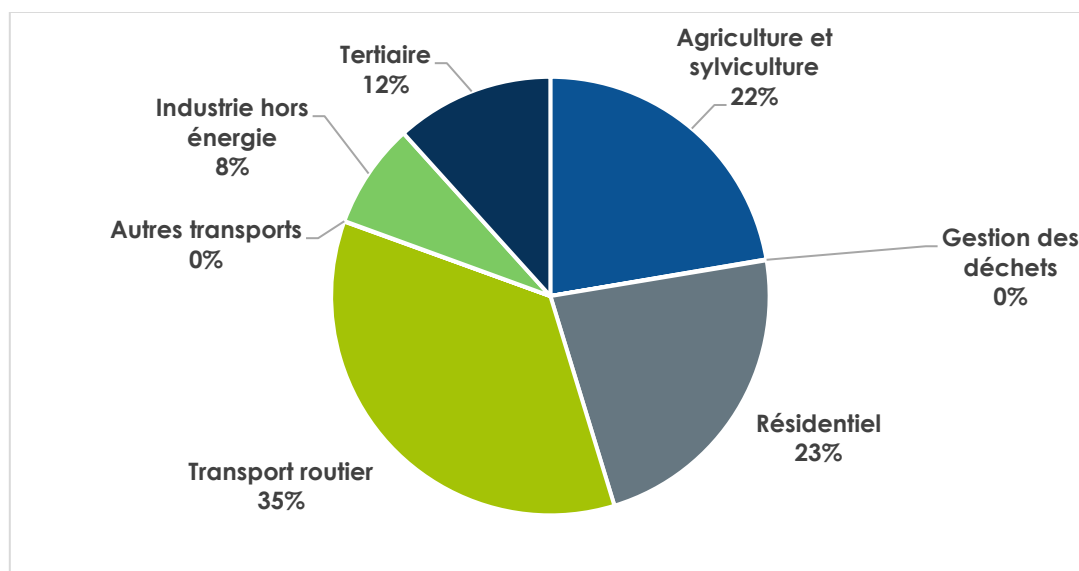


Figure 10 : Répartition des émissions de GES par secteur en 2022 à la CCFU (ORCAE)

L'usage d'énergies fossiles est responsable de la majorité des émissions de GES du territoire. Il s'agit tout d'abord du chauffage au fioul et au gaz, utilisé dans la moitié des logements, et également des carburants pétroliers, représentant la quasi-totalité du parc automobile.

Les émissions de GES de l'agriculture sont en revanche dues à des sources non énergétiques : la fermentation digestive des ruminants est responsable de rejets de méthane, 28 fois plus puissant que le CO₂, et l'usage d'engrais azotés génère des émissions de protoxyde d'azote, 273 fois plus puissant que le CO₂.

6.1.3. PRODUCTION D'ÉNERGIE ET RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

La production d'énergie sur le territoire de la CCFU s'élevait à 32 GWh en 2022, d'après l'ORCAE. Ce chiffre est en augmentation de 31% par rapport à 2011. (ORCAE)

Cette production est principalement menée par la valorisation thermique du bois, qui représente les deux-tiers de la production, et par les pompes à chaleur (PAC) aérothermiques, avec un quart de la production. (ORCAE)

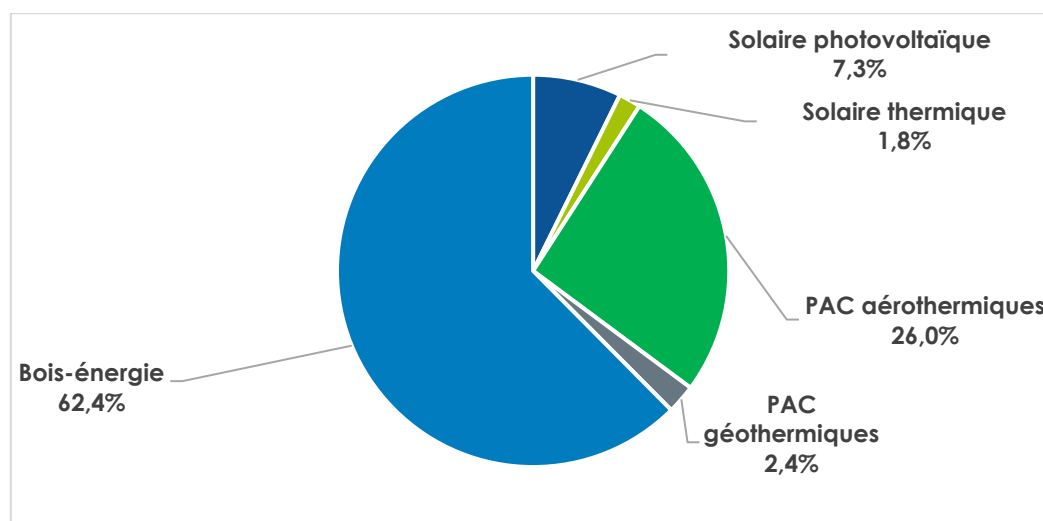


Figure 11 : Répartition de la production d'énergie par filière à la CCFU en 2022 (ORCAE)

14% de la consommation du territoire est couverte par la production locale d'énergie. Il est possible de produire 170 GWh sur le territoire, soit 5 fois plus qu'aujourd'hui, principalement en mobilisant les filières solaires photovoltaïques et bois-énergie.

Les réseaux de transport sont relativement étendus sur le territoire du fait des nombreux hameaux dispersés. Le réseau de gaz dessert une partie des communes de La Balme-de-Sillingy, Sillingy et Lovagny.

6.1.4. QUALITÉ DE L'AIR

Les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de la CCFU s'élevaient à 426 tonnes en 2022, d'après l'ORCAE. (Atmo AuRA)

Le chauffage au bois, utilisé dans 16% des logements, est responsable d'émissions de particules fines et de composés organiques volatils (COV).

Le transport routier est responsable d'émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de particules fines dû à la combustion de carburants pétroliers.

L'usage d'engrais azotés dans l'agriculture entraîne des émissions d'ammoniac (NH₃).

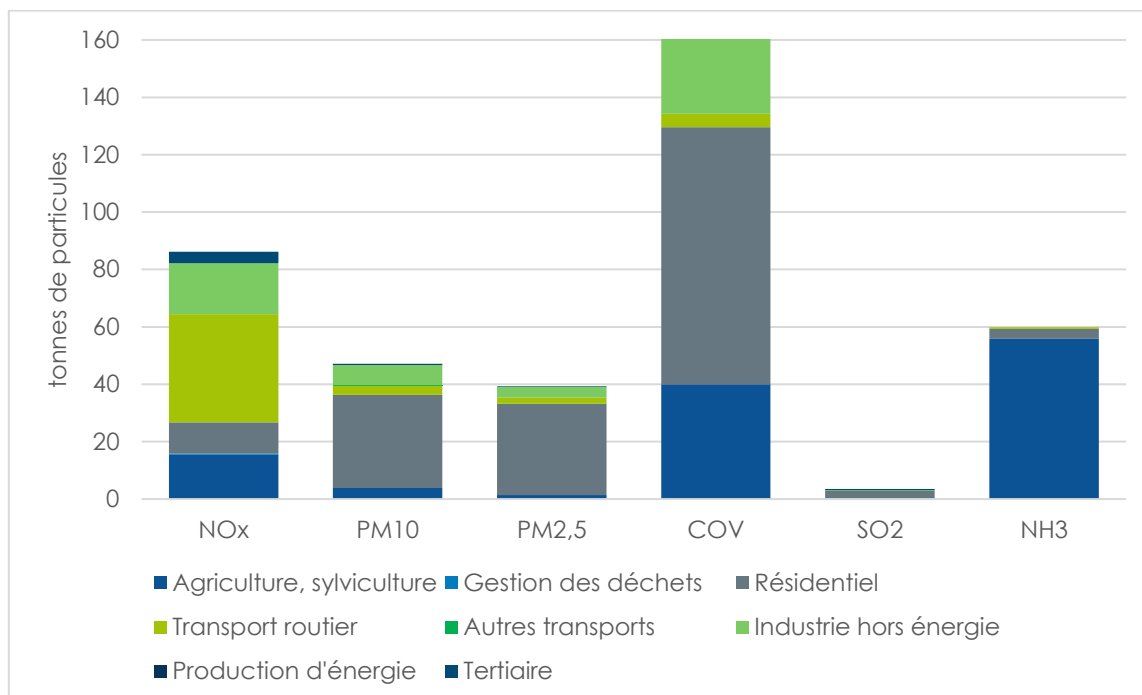


Figure 12 : Émissions de polluants atmosphériques par composé et par secteur en 2022 (Atmo AuRA)

La qualité de l'air est acceptable car la topographie du territoire tend à disperser les polluants.

Le territoire est assez vulnérable à l'ozone, produit par réaction chimique entre COV et NOx.

6.1.5. SÉQUESTRATION DE CARBONE

La forêt représente le premier stock de carbone, en raison à la fois de la superficie importante du couvert forestier, mais également de son pouvoir de stockage de carbone pour la croissance des arbres.

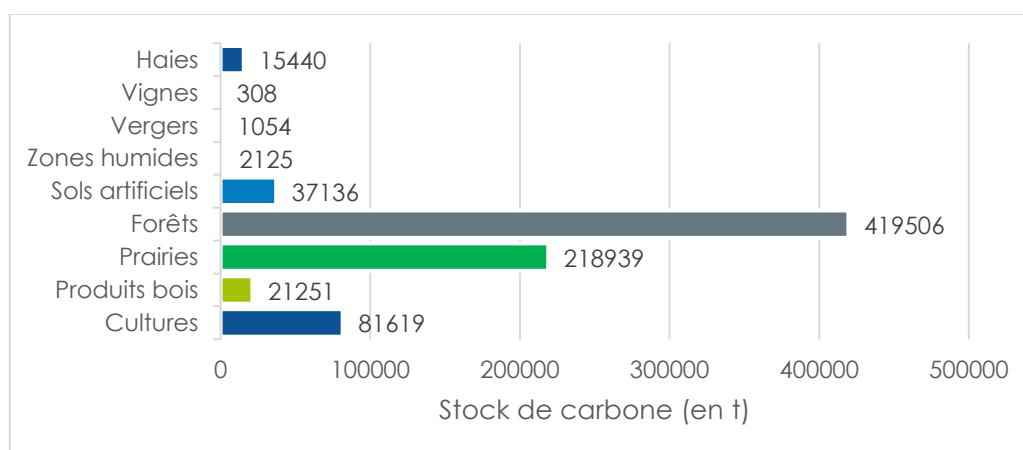


Figure 13 : Répartition du stock de carbone par occupation du sol (ADEME)

La quantité de carbone stockée varie selon l'utilisation du sol :

- L'afforestation, la croissance de la forêt, et la restauration de zones humides, se traduisent par une absorption du carbone atmosphérique ;
- La conversion des prairies en terres arables, la déforestation, et l'artificialisation des sols, se traduisent par une émission du carbone stocké.

Sur le territoire de la CCFU, la surface de forêt a augmenté de 2 ha/an entre 2015 et 2020 entraînant une absorption de carbone. Dans le même temps, 9,4 ha de surfaces agricoles ont été artificialisées par an entraînant des émissions de carbone. Au total, le territoire absorbe 4 000 tCO_{2eq}/an, soit 7% des émissions de GES de 2022.

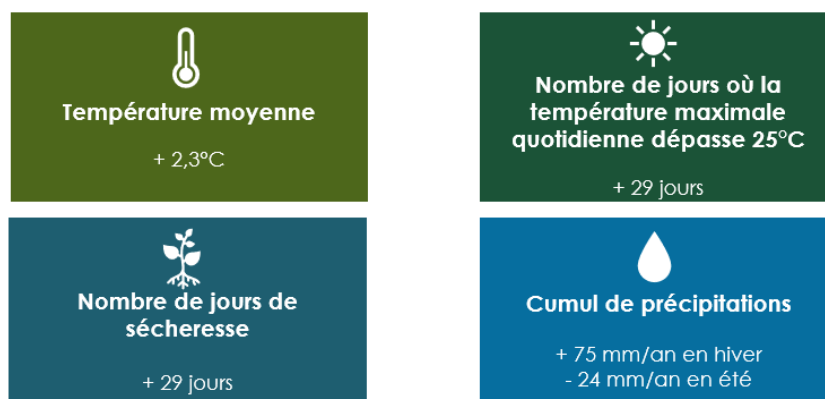
Le diagnostic montre un potentiel important de stockage carbone dans le sol, du fait que le territoire de la CCFU est majoritairement agricole et forestier.

6.1.6. VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La vulnérabilité évalue les conséquences observées et attendues du changement climatique sur les milieux naturels, les activités économiques, les ressources et les populations du territoire à court, moyen et long terme.

Ce diagnostic doit mener à l'élaboration d'une démarche d'adaptation qui se veut complémentaire aux actions d'atténuation. L'adaptation au changement climatique s'appuie sur deux piliers essentiels : la résilience aux événements extrêmes (sécheresses, crues, orages, canicules, etc.) et l'anticipation des changements dits progressifs (diminution des recharges de nappes, augmentation de la température moyenne, etc.).

L'évolution du climat modifie l'intensité, la fréquence mais aussi la répartition et la durée des événements météorologiques. Les projections à l'horizon 2050, établies par Météo-France pour le territoire de la CCFU, montrent une élévation de la température moyenne et une augmentation de nombre de jours de canicules.



Valeurs en 2050 par rapport à la période 1976-2005 sans politique climatique

Figure 14 : Évolution du climat sur le territoire de la CCFU à l'horizon 2050 sans politique climatique

Cette évolution du climat entraînera de nombreuses conséquences négatives sur le territoire de la CCFU.



Figure 15 : Conséquences attendues sur le territoire de la CCFU du changement climatique

6.2. DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE TERRITORIALE

La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité qui ont été définis par les élus et les partenaires dans le cadre de la concertation du PCAET. La stratégie découle donc directement d'une décision locale, en connaissance des enjeux locaux et des potentiels.

Les objectifs retenus dans la stratégie climat-air-énergie de la CCFU sont les suivants :

- Réduire de 38 % la consommation énergétique finale par rapport à 2022 à l'horizon 2050 en incitant à la sobriété énergétique et en rénovant 100 logements par an ;
- Multiplier par 2,5 la production d'énergie renouvelable en 2050 par rapport à 2022 en mobilisant principalement les filières solaire photovoltaïque, solaire thermique et géothermie ;
- Anticiper les besoins de renforcement des réseaux électriques pour permettre l'injection d'électricité ;
- Réduire de 64 % les émissions de GES à l'horizon 2050 par rapport à 2022 en remplacement le chauffage au fioul et au gaz naturel et en développant une mobilité bas-carbone ;
- Réduire de 67 % les émissions de polluants atmosphériques à l'horizon 2050 par rapport à 2022 en accompagnant le monde agricole vers de nouvelles pratiques et en remplaçant les anciens appareils de chauffage au bois ;
- Renforcer le stockage de carbone dans les forêts, les milieux agricoles et les zones humides ;
- Favoriser l'usage de matériaux biosourcés ;
- Développer des réseaux de chaleur ;
- Aménager l'espace face aux risques naturels et lutter contre les îlots de chaleur ;
- Préserver la ressource en eau, pour l'alimentation en eau potable, les besoins agricoles et la qualité des cours d'eau ;
- Protéger et adapter les forêts au changement climatique ;
- Adapter la filière agricole au changement climatique.

Ces objectifs stratégiques ont été déclinés en objectifs opérationnels regroupés selon 3 axes :

- Axe 1 – Atténuer le changement climatique : à travers cet axe, la CCFU souhaite réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES et de polluants atmosphériques par le biais de la sobriété, de l'efficacité et de la production d'énergie renouvelable ;
- Axe 2 – Rendre le territoire résilient face au changement climatique : à travers cet axe, la CCFU souhaite adapter le territoire aux effets du changement climatique dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la santé, de la ressource en eau, de la forêt et de l'agriculture ;
- Axe 3 – Rendre la collectivité exemplaire : à travers cet axe, la CCFU souhaite montrer l'exemplarité des engagements pris en agissant sur la patrimoine communal et communautaire pour engager une dynamique auprès des autres acteurs du territoire.

 AXE 1 ATTÉNUER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	OBJECTIF 1.1 : AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PRIVÉS OBJECTIF 1.2 : DÉVELOPPER DES MOBILITÉS ALTERNATIVES ET BAS-CARBONE OBJECTIF 1.3 : ENGAGER LES ENTREPRISES DANS UNE DÉMARCHÉ DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE OBJECTIF 1.4 : SOUTENIR UNE AGRICULTURE RAISONNÉE ET UNE ALIMENTATION LOCALE OBJECTIF 1.5 : AUGMENTER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE OBJECTIF 1.6 : ACCROÎTRE LA SÉQUESTRATION DE CARBONE OBJECTIF 1.7 : RÉDUIRE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS PRODUITS OBJECTIF 1.8 : MAINTENIR UNE BONNE QUALITÉ DE L'AIR
 AXE 2 RENDRE LE TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	OBJECTIF 2.1 : AMÉNAGER L'ESPACE FACE AUX RISQUES NATURELS OBJECTIF 2.2 : AMÉLIORER LE CONFORT D'ÉTÉ OBJECTIF 2.3 : PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU OBJECTIF 2.4 : PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES ET LA BIODIVERSITÉ OBJECTIF 2.5 : RENDRE L'AGRICULTURE RÉSILIENTE OBJECTIF 2.6 : PROTÉGER ET ADAPTER LES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
 AXE 3 RENDRE LA COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE	OBJECTIF 3.1 : AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS OBJECTIF 3.2 : DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS OBJECTIF 3.3 : VERDIR LA FLOTTE DE VÉHICULES DES COLLECTIVITÉS OBJECTIF 3.4 : OPTIMISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC OBJECTIF 3.5 : SYSTÉMATISER LA DURABILITÉ DES ACHATS PUBLICS

Les objectifs du PCAET de la CCFU ne répondent que partiellement aux objectifs nationaux et régionaux. Néanmoins, la stratégie de la CCFU montre une volonté politique d'aller dans ce sens et la collectivité a pris comme parti de présenter des objectifs atteignables, dans le but de prendre part efficacement, à l'échelle de son territoire, à la transition écologique nationale. En outre, ces objectifs nationaux et régionaux ne sont pas applicables directement aux territoires locaux, puisque cela ne permet pas de prendre en compte l'ensemble des spécificités locales.

L'ensemble de la stratégie est détaillé dans un rapport en complément du présent document.

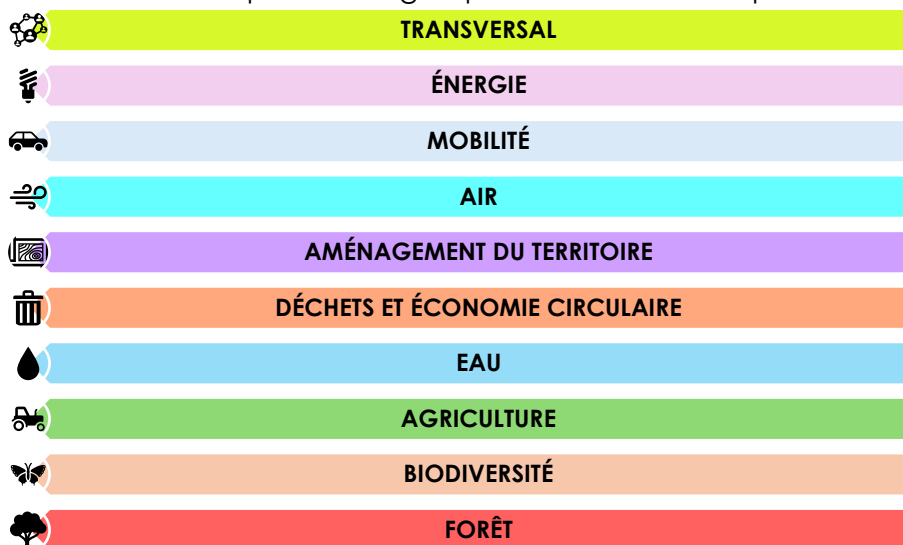
6.3. CONSTRUCTION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS

Pour atteindre les objectifs définis dans la stratégie territoriale, le plan d'actions constitue l'outil opérationnel qui précise les mesures à mettre en place, les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats possibles et les résultats attendus.

Le plan d'actions a été élaboré sur la base d'une co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, habitants, agriculteurs, entreprises) avec une volonté de disposer d'une véritable feuille de route opérationnelle. La mobilisation de l'ensemble des acteurs et

partenaires est l'élément essentiel de la réussite du PCAET et il ont été inclus dans la mise en place des actions.

Au total, 61 actions ont été adoptées et regroupées en 10 thématiques :



- | | |
|---|---|
| 1 | Animer et suivre le PCAET |
| 2 | Permettre la réappropriation du PCAET par les nouveaux élus après les élections municipales |
| 3 | Relayer la réglementation relative aux thématiques climat-air-énergie |



- | | |
|----|---|
| 4 | Promouvoir les économies d'énergie |
| 5 | Lancer un défi de sobriété énergétique dans les écoles |
| 6 | Organiser des événements autour de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables |
| 7 | Poursuivre le service local de conseil France Rénov' |
| 8 | Massifier la rénovation énergétique |
| 9 | Optimiser l'efficacité énergétique des procédés industriels |
| 10 | Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments d'entreprises |
| 11 | Réaliser et diffuser un cadastre solaire |
| 12 | Dynamiser les projets photovoltaïques |
| 13 | Soutenir une centrale citoyenne |
| 14 | Encourager la qualification et la certification des entreprises pour la rénovation énergétique et les EnR |
| 15 | Engager la sobriété énergétique des collectivités |
| 16 | Accompagner les collectivités dans l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments |
| 17 | Développer le solaire photovoltaïque sur les bâtiments et parkings communaux et communautaires |
| 18 | Construire des bâtiments publics à plus haute performance environnementale |
| 19 | Concevoir des réseaux de chaleur et de froid |
| 20 | Réaliser et mettre en place les actions du bilan carbone des collectivités |
| 21 | Moderniser l'éclairage public |



MOBILITÉ

- 22 Poursuivre la mise en œuvre du plan de mobilité simplifié
- 23 Transférer la compétence IRVE au Syane
- 24 Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques
- 25 Acquérir des véhicules à faibles émissions pour les collectivités



AIR

- 26 Promouvoir les bonnes pratiques de chauffage au bois
- 27 Lutter contre le brûlage des déchets à l'air libre



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 28 Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme
- 29 Intégrer les thématiques climat-air-énergie dans la charte de construction
- 30 Identifier les îlots de chaleur
- 31 Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics
- 32 Adapter les usages et les pratiques aux épisodes de sécheresse
- 33 Rendre les infrastructures et les réseaux résilients



DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- 34 Promouvoir la réduction des déchets des collectivités
- 35 Poursuivre le tri des déchets et le compostage
- 36 Encourager la création d'une recyclerie et d'un repair'café
- 37 Organiser la gestion des déchets inertes de la construction
- 38 S'orienter vers 100% d'achats publics durables



EAU

- 39 Promouvoir les économies d'eau
- 40 Lancer un défi de sobriété en eau dans les écoles
- 41 Engager des économies d'eau dans les collectivités
- 42 Réduire le taux de fuites sur le réseau d'eau potable
- 43 Suivre finement les prélèvements d'eau privés et publics
- 44 Encourager les économies d'eau du secteur économique
- 45 Poursuivre la restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau
- 46 Préserver et restaurer les zones humides



AGRICULTURE

- 47 S'orienter vers des pratiques agricoles réduisant la fertilisation azotée
- 48 Engager une démarche de restructuration foncière
- 49 Adapter les pratiques agricoles aux sécheresses et aux intempéries
- 50 Entretenir et valoriser les haies bocagères
- 51 Planter des haies bocagères
- 52 Produire et distribuer localement des produits de qualité



BIODIVERSITÉ

- 53 Protéger les espaces naturels à enjeux
- 54 Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
- 55 Promouvoir l'entretien raisonné des espaces verts



- | | |
|----|---|
| 56 | Mobiliser les propriétaires privés pour améliorer la gestion forestière |
| 57 | Améliorer la gestion forestière publique |
| 58 | Structurer une filière bois-énergie |
| 59 | Planter des essences forestières adaptées au climat |
| 60 | Sensibiliser au risque de feux de forêts |
| 61 | Protéger les forêts contre les incendies |

En termes de coûts, le PCAET nécessite des moyens humains et financiers car certaines actions prennent du temps, notamment pour accompagner les différents acteurs au changement, mais également de l'argent pour financer des études et des travaux.

Un budget annuel d'environ 50 000 € serait nécessaire ainsi que des moyens humains pour assurer la mise en place des actions et l'animation. À noter que ces chiffres prennent seulement en compte les coûts directs (par exemple le coût d'une étude, le coût d'une action de sensibilisation ou le temps d'accompagnement) mais ne prend pas en compte les coûts induits qu'on ne peut pas estimer : par exemple si le coût d'un diagnostic énergétique des bâtiments publics est fléché ici, ce coût n'intègre pas les travaux recommandés par le diagnostic.

6.4. MISE EN PLACE ET SUIVI DANS LE TEMPS DU PROGRAMME D' ACTIONS

La mise en place du programme d'actions s'échelonnnera sur 6 ans entre 2026 et 2032. Le suivi des actions implique de garder le cap sur le niveau d'ambition fixé, d'entretenir la mobilisation des services et de l'ensemble des acteurs du territoire, et de mettre en place un suivi d'avancement des actions.

6.4.1. PILOTAGE

La mobilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires est l'élément essentiel de la réussite du plan d'action, car l'atteinte des objectifs dépendra de l'implication de chacun : citoyens, entreprises, agriculteurs, partenaires institutionnels, collectivités. Ainsi, une animation territoriale est primordiale pour la réussite du PCAET.

Le pilotage des actions doit être assuré et coordonné par un chef de projet dédié en lien avec les autres services de la collectivité et les partenaires. Le rôle du chef de projet sera de lancer une dynamique et d'impulser la mise en place des actions. L'intérêt de disposer d'une personne référente permet de renforcer la cohérence et le lien entre les actions.

Un comité de pilotage (COPIL) sera constitué pour suivre l'avancement des actions et se réunira au minimum une fois par an. Dans une volonté d'impliquer l'ensemble des acteurs du territoire, il regroupera des élus communautaires, mais également des élus municipaux ainsi que des citoyens référents et des partenaires institutionnels et non institutionnels. Une lettre d'information devra également être envoyé au moins 1 fois par trimestre pour informer de l'avancement du projet.

Des réunions thématiques seront organisées spontanément pour la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions.

6.4.2. SUIVI

Le PCAET nécessite un dispositif de suivi afin de mesurer l'avancement des actions grâce à des indicateurs. Ce travail permet de vérifier le degré de réalisation et la performance des actions mises en œuvre et d'ajuster le plan d'action en adaptant si nécessaire les efforts au vu des premiers résultats et des potentielles évolutions réglementaires ou de subventions.

Pour cela, plusieurs indicateurs de suivi ont été définis pour chaque action, selon leur pertinence et l'accès aux données. Ces indicateurs sont précisés dans les fiches actions.

Ces indicateurs ont été sélectionnés afin qu'ils soient facilement relevables et qu'ils donnent une quantification fiable de l'avancement de l'action. La définition de ces indicateurs a toutefois ses limites pour évaluer quantitativement dans la mesure où la CCFU ne dispose pas assez d'outils et de données locales précises, que ce soit en interne ou auprès des structures accompagnantes telles que l'ORCAE (estimations territorialisées).

La liste d'indicateurs proposés est reportée dans le tableau ci-après.

	Action	Indicateur	Sources des indicateurs hors CCFU
1	Animer et suivre le PCAET	Nombre de COPIL par an	
2	Permettre la réappropriation du PCAET par les nouveaux élus après les élections municipales	Nombre d'interventions en conseils municipaux	
		Nombre d'élus participants aux ateliers	
3	Relayer la réglementation relative aux thématiques climat-air-énergie	Nombre de participants aux réunions	
		Nombre de fiches d'informations envoyées	
4	Promouvoir les économies d'énergie	Nombre d'animations par an	
		Nombre de participants aux événements	
		Nombre de personnes engagées dans le défi sobriété	
5	Lancer un défi de sobriété énergétique dans les écoles	Nombre d'élèves sensibilisés	
		Consommation d'énergie	Communes
6	Organiser des événements autour de la rénovation énergétique et des énergies renouvelables	Nombre d'événements organisés	
		Nombre de personnes rassemblées	
7	Poursuivre le service local de conseil France Rénov'	Nombre de personnes ayant sollicité le service France Rénov'	Asder
8	Massifier la rénovation énergétique	Nombre de logements rénovés	Asder

9	Optimiser l'efficacité énergétique des procédés industriels	Nombre d'entreprises accompagnées	
10	Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments d'entreprises	Nombre d'entreprises rénovées	
11	Réaliser et diffuser un cadastre solaire	Mise en place du cadastre solaire	
		Nombre de connexions à l'outil	
12	Dynamiser les projets photovoltaïques	Surface de panneaux solaires installés	
13	Soutenir une centrale citoyenne	Quantité supplémentaire d'électricité générée	Centrale citoyenne
14	Encourager la qualification et la certification des entreprises pour la rénovation énergétique et les EnR	Nombre d'entreprises RGE	France Rénov'
15	Engager la sobriété énergétique des collectivités	Évolution des consommations d'énergie des collectivités	Communes
16	Accompagner les collectivités dans l'amélioration de la performance énergétique de leurs bâtiments	Nombre de bâtiments rénovés	Communes
		Consommation des bâtiments communaux	Communes
17	Développer le solaire photovoltaïque sur les bâtiments et parkings communaux et communautaires	Surface de panneaux solaires installés	Communes
18	Construire des bâtiments publics à plus haute performance environnementale	Pourcentage de marchés avec des exigences environnementales	Communes
19	Concevoir des réseaux de chaleur et de froid	Nombre de réseaux de chaleur déployés	Communes
20	Réaliser et mettre en place les actions du bilan carbone des collectivités	Nombre de bilans carbone réalisés	Communes
		Nombre d'actions mises en place	Communes
21	Moderniser l'éclairage public	Nombre de luminaires LED installés	Communes
		Nombre d'horloges astronomiques installées	Communes
		Consommation d'énergie de l'éclairage public	Communes
22	Poursuivre la mise en œuvre du plan de mobilité simplifié	Nombre d'actions du PDMS réalisées	
23	Transférer la compétence IRVE au Syane	Nombre de communes ayant transféré la compétence IRVE	Communes
24	Déployer des bornes de recharge pour les véhicules électriques	Nombre de bornes de recharge installées	Communes / Syane
25	Acquérir des véhicules à faibles émissions pour les collectivités	Nombre de véhicules électriques ou hybrides achetés	Communes
26	Promouvoir les bonnes pratiques de chauffage au bois	Nombre de personnes sensibilisées	

		Nombre de réunions d'information réalisées	
27	Lutter contre le brûlage des déchets à l'air libre	Nombre de feux illégaux recensés	Police municipale / Gendarmerie
		Nombre d'actions de communication réalisées	
28	Intégrer les enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme	Nombre de mesures prises en lien avec les thématiques climat-air-énergie	Communes
29	Intégrer les thématiques climat-air-énergie dans la charte de construction	Rédaction de la charte	
30	Identifier les îlots de chaleur	Nombre d'îlots de chaleur recensés	
31	Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics	Nombre de chantiers de végétalisation réalisés	Communes
		Surface de sol désimperméabilisé	Communes
32	Adapter les usages et les pratiques aux épisodes de sécheresse	Nombre de personnes sensibilisées	
		Nombre d'évènements de sensibilisation	
33	Rendre les infrastructures et les réseaux résilients	Linéaire de voirie utilisant des revêtements adaptés au RGA	Communes
		Nombre de ruptures d'alimentation en eau potable	
		Linéaire de réseaux secs enterrés	Enedis / ESS
34	Promouvoir la réduction des déchets des collectivités	Volume de déchets collectés	
35	Poursuivre le tri des déchets et le compostage	Nombre de conteneurs installés	
36	Encourager la création d'une recyclerie et d'un repair'café	Ouverture de la déchetterie	
		Fréquentation de la recyclerie et du repair'café	
37	Organiser la gestion des déchets inertes de la construction	Création de la plateforme de stockage	
38	S'orienter vers 100% d'achats publics durables	Nombre de marchés incluant une clause environnementale et climatique	Communes
39	Promouvoir les économies d'eau	Nombre de personnes sensibilisées	
		Nombre d'actions de sensibilisation	
40	Lancer un défi de sobriété en eau dans les écoles	Nombre d'élèves sensibilisés	
		Consommation d'eau	

41	Engager des économies d'eau dans les collectivités	Consommation d'eau	
42	Réduire le taux de fuites sur le réseau d'eau potable	Rendement annuel	
43	Suivre finement les prélèvements d'eau privés et publics	Nombre de points de prélèvements privés recensés	Syr'Usses/ SILA
44	Encourager les économies d'eau du secteur économique	Consommation d'eau des gros consommateurs	
45	Poursuivre la restauration de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	Nombre d'actions de restauration menées sur le territoire	SILA / Syr'Usses
46	Préserver et restaurer les zones humides	Nombre de zones humides identifiées	
		Surface de zones humides acquises foncièrement	Communes
		Surface de zones humides restaurées	SILA / Syr'Usses
47	S'orienter vers des pratiques agricoles réduisant la fertilisation azotée	Nombre d'exploitations accompagnées	
		Nombre d'animations menées	
48	Engager une démarche de restructuration foncière	Nombre d'agriculteurs impliqués	
49	Adapter les pratiques agricoles aux sécheresses et aux intempéries	Nombre d'exploitations accompagnées	
50	Entretenir et valoriser les haies bocagères	Linéaire de haies entretenu	
		Volume de bois produit	
51	Planter des haies bocagères	Linéaire de haies plantées	
52	Produire et distribuer localement des produits de qualité	Nombre d'actions menées auprès des scolaires	Communes
		Nombre de producteurs locaux distribuant dans la restauration collective	
53	Protéger les espaces naturels à enjeux	Nombre d'actions de sensibilisation menées	
		Surface d'espaces naturels acquis par les communes ou la CCFU	Communes
		Nombre d'espèces animales et végétales recensées	
54	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)	Nombre de personnes sensibilisées	
		Nombre de foyers signalés	
55	Promouvoir l'entretien raisonné des espaces verts	Nombre de personnes sensibilisées	
56	Mobiliser les propriétaires privés pour améliorer la gestion forestière	Nombre d'événements organisés	
		Surface forestière gérée en commun	
57	Améliorer la gestion forestière publique	Surface de forêt gérée par l'ONF	ONF

58	Structurer une filière bois-énergie	Nombre de mètres linéaires de desserte forestière créés	
59	Planter des essences forestières adaptées au climat	Nombre d'arbres plantés	
		Nombre de nouvelles essences plantées	
60	Sensibiliser au risque de feux de forêts	Nombre de panneaux installés	
		Nombre d'élèves sensibilisés	
		Nombre d'événements réalisés	
61	Protéger les forêts contre les incendies	Nombre de citernes installées	
		Linéaire de pistes aménagées	

Tableau 2 : Liste des indicateurs de suivi des actions du PCAET

Pour faciliter le suivi du PCAET, un tableau de bord a été établi avec le renseignement régulier de la valeur des indicateurs. Les valeurs doivent être entrées à minima annuellement par le chef de projet PCAET. Ce suivi régulier permet de faire état de l'avancée du programme au Comité de Pilotage, qui décide si besoin de réorienter des actions, ou de relancer des pilotes et des partenaires, voire de renforcer des moyens humains, techniques et financiers.

Les indicateurs de suivi environnemental, liés à l'Évaluation Environnementale Stratégique, permettent de suivre les impacts environnementaux des actions et de s'assurer qu'ils sont bien pris en compte et minimisés. A l'instar des indicateurs de suivi de la réalisation des actions, leur choix a été fait dans le but de faciliter leur relevé.

6.5. ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Après trois ans d'application, la mise en œuvre du PCAET doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public. L'évaluation va apporter une vision globale de la démarche et de son impact. Elle consiste à vérifier dans quelle mesure les objectifs stratégiques et opérationnels du PCAET ont été atteints et si les moyens mis en œuvre (humains, techniques, financiers, administratifs) sont suffisants au regard des objectifs. Elle vise à dégager les clés de réussite, les difficultés et les erreurs, et d'apprécier la qualité de la concertation et de la mobilisation. L'évaluation permet également de vérifier l'efficacité et les résultats des actions menées.

Le travail d'évaluation s'appuiera sur les indicateurs de suivi des actions mais aussi sur les sources de données utilisées dans le rapport de diagnostic du PCAET. Néanmoins, les données du diagnostic sont principalement issues de l'ORCAE, et si ces données présentent l'avantage d'être éditées annuellement par des sources fiables, elles sont issues en partie de modélisations et de données qui ne sont renouvelées que partiellement chaque année, ce qui implique un déphasage de 3 ans entre leur année d'édition et l'année de l'évaluation du PCAET. De ce fait, l'utilisation de ces données sera moins représentative lors de l'évaluation.

Au final, l'évaluation aboutit à confirmer la stratégie ou la redéfinir si besoin et à réviser les priorités d'action et les moyens à mobiliser dans un objectif d'amélioration continue.

Ce bilan à mi-parcours pourra être réalisé en interne ou par un prestataire externe.

6.6. RÉVISION

Le PCAET refait l'objet d'une évaluation au terme des 6 ans, qui permet son renouvellement.

7. TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Carte du territoire de la CCFU et de sa situation en région Auvergne-Rhône-Alpes ..	5
Figure 2 : Évolution de la population sur les communes de la CCFU.....	6
Figure 3 : Carte de l'occupation du sol en 2020 (Corine Land Cover)	7
Figure 4 : Carte du territoire de la CCFU	8
Figure 5 : Liste des compétences de la CCFU	9
Figure 6 : Organigramme des services de la CCFU.....	10
Figure 7 : Articulation entre le PCAET et les différents plans d'aménagement et de planification (ADEME)	11
Figure 8 : Chronologie des différentes étapes d'un PCAET	15
Figure 9 : Répartition de la consommation finale d'énergie par secteur en 2022 à la CCFU (ORCAE)	16
Figure 10 : Répartition des émissions de GES par secteur en 2022 à la CCFU (ORCAE)	17
Figure 11 : Répartition de la production d'énergie par filière à la CCFU en 2022 (ORCAE)	18
Figure 12 : Émissions de polluants atmosphériques par composé et par secteur en 2022 (Atmo AuRA)	19
Figure 13 : Répartition du stock de carbone par occupation du sol (ADEME)	19
Figure 14 : Évolution du climat sur le territoire de la CCFU à l'horizon 2050 sans politique climatique	20
Figure 15 : Conséquences attendues sur le territoire de la CCFU du changement climatique	20

8. TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des principales démarches et outils de programmation considérés dans le PCAET de la CCFU.....	12
Tableau 2 : Liste des indicateurs de suivi des actions du PCAET	32

9. LISTE DES ACRONYMES

ADEME	Agence de la transition écologique
APER	Loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables
CCFU	Communauté de communes Fier et Usses
COP	Conférence des parties
COPII	Comité de pilotage
COV	Composé organique volatil
CRTE	Contrat pour la réussite de la transition écologique
EEE	Espèce exotique envahissante
EES	Évaluation environnementale stratégique
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ESS	Énergie et services de Seyssel
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IRVE	Infrastructure de recharge pour véhicules électriques
LOM	Loi d'orientation des mobilités
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
ONF	Office national des forêts
ORCAE	Observatoire régional climat-air-énergie
ORECC	Observatoire régional des effets du changement climatique
PAC	Pompe à chaleur
PBACC	Plan de bassin d'adaptation au changement climatique
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDMS	Plan de mobilité simplifié
PGRE	Plan de gestion de la ressource en eau
PGSSE	Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux
PLH	Programme local de l'habitat
PLU	Plan local d'urbanisme
PNACC	Plan national d'adaptation au changement climatique
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie
PREPA	Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques
PRSE	Plan régional santé-environnement
RGA	Retrait-gonflement des argiles
RGE	Reconnu garant de l'environnement
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDAEP	Schéma directeur d'alimentation en eau potable
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SNBC	Stratégie nationale bas-carbone
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRB	Schéma régional biomasse
Syane	Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie